Décision 13-DCC-73 du 26 juin 2013

relative à la constitution par les mutuelles Harmonie Mutuelle, Mutuelle Nationale de l'Aviation Marine, Mutuelle SMAR, Mutuelle de Mare Gaillard et La France Mutualiste d'une Union Mutualiste de Groupe "Groupe Harmonie" contrôlée exclusivement par Harmonie Mutuelle

Posted on: 19 juillet 2013 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	Harmonie Mutuelle, Mutuelle Nationale de l'Aviation Marine, Smar, Mare Gaillard et France Mutualiste
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non

Lire

le texte intégral de la décision
239.74 Ko